



Inscription au permis de conduire annulée

Par **LATINARGENTINA**, le **08/07/2011** à **20:01**

Bonjour,

Je me suis inscrite en juin 2009 à l'auto ecole city zen.

Je n'ai jamais été a aucun cours .

Je n'ai meme pas ramené les pièces justificatives à mon inscription (photos, timbres...)

J'ai payé tout de suite la somme de 890euros qu'ils ont encaissé.

En novembre 2010 je suis allé les voir pour savoir s'il n'y avait pas de soucis vu que je n'etais jamais venu, ils m'ont dit que , étant donné que je n'avais jamais ramené les pièces je n'étais pas inscrite au permis donc il n'y avait pas de delai .

Aujourd'hui je suis allé la bas pour suivre un cours et on m'a di qu'il etait trop tard et que je ne pouvais plus venir suivre des cours , que mon inscription n'etait plus valide. Mais je ne comprends pas vu qu'on m'a dit en novembre qu'il n'y avait pas d'inscription.

Puis je demander à recuperer mon argent ou est il perdu???

Par **mimi493**, le **08/07/2011** à **20:41**

Relisez votre contrat.

C'est vous qui avez refusé que la prestation soit exécutée